

Tout vient à point qui sait attendre...

par l'équipe M.A.G.I.C.

Le temps, c'est de l'argent - prendre le temps - la valse à mille temps - perdre ou gagner du temps - le temps des cerises, etc. Toutes ces expressions sont là pour nous rappeler que cette notion du temps revêt de multiples facettes et que chacun de nous en a une interprétation propre selon son vécu, ses attentes, son état d'esprit. De même, selon l'entité sociale, professionnelle, culturelle à laquelle on se réfère ou on appartient, les perceptions diffèrent plus ou moins largement. L'aide à la jeunesse ne fait bien évidemment pas exception à la règle. Dans le domaine qui nous occupe, celui des prestations éducatives ou philanthropiques, chaque intervenant dans le processus développe ses propres représentations et détermine le sens qu'il veut donner à cette notion de temps. Avec comme conséquence d'orienter l'appréhension et le traitement d'une situation donnée. Cette situation, en cas d'intervenants multiples, peut se voir appliquer des perspectives différentes, voire opposées, dont il faut tenir compte tout en les modulant. Ainsi la gestion du temps n'a-t-elle pas la même signification en termes d'exigence et d'implication selon que l'on se place du point de vue du jeune, de ses parents, du magistrat ou encore de l'intervenant du SPEP. Comment dès lors les concilier ?

Avant de pouvoir répondre à cette problématique ou à tout le moins apporter des éléments de réponse fondés sur notre pratique, il semble important d'aborder plus en détail les représentations de chacun. Il nous a néanmoins semblé plus pertinent de partir de celle du jeune, l'acteur principal vers qui tout le monde converge : du substitut au responsable de l'organisme d'accueil dans lequel le jeune effectue sa prestation en passant par toutes les personnes ayant un rôle - jouer dans la procédure, de près ou de loin, de manière continue ou sporadique. Le jeune, par essence non encore adulte ou l'étant à peine, selon les cas se fait du temps une idée propre, parfois sans rapport avec celle des nombreux adultes qu'il est amené à croiser. Afin de ne pas alourdir notre propos et de miser plutôt sur notre expérience acquise à côtoyer nombre de jeunes si différents les uns des autres, nous avons pensé jeter quelques réflexions en partant d'un cas exemplatif.

Depuis le moment où nous avons été mandatés pour organiser la prestation de ce jeune jusqu'au moment où nous avons pu mettre un terme à notre intervention, près de deux ans se sont passés ! Signalons cependant qu'il y a eu une période de plus de six mois d'interruption faisant suite à un premier rapport de carence de notre part. Pourquoi tant de temps consacré à ce dossier ? La personnalité du jeune en est l'explication et ce n'est qu'au fil des mois que nous avons appris à la décrypter. Sans vouloir confiner ce jeune dans une catégorie, il convient pourtant de dire que A. est de nationalité zairoise et que le temps pour lui est une notion sans grande signification. Nous nous sommes ainsi bien vite aperçus que fixer une heure de rendez-vous à A. ou encore exiger un certain rythme de travail durant sa prestation ne voulait pas dire grand chose pour lui. De même, lors de nos multiples entretiens individuels, le temps de parole et de réponse était multiplié par deux ou par trois du fait de la lenteur avec laquelle A. se décidait à dialoguer, non pas qu'il n'en avait pas l'envie ou qu'il manifestait un blocage mais parce que tout simplement sa façon

d'appréhender le temps était différente. Il a donc fallu en tenir compte et éviter ainsi un renvoi trop précoce au magistrat.

Mais reprenons le fil des événements en vue de mieux cerner la situation. Par ordonnance du 30/11/1995, notre équipe a été mandatée pour organiser la prestation de A. La première de nos démarches destinée à rencontrer le mineur au sein de sa famille s'est heurtée à un certain nombre de difficultés : personne à l'adresse indiquée, pas de réponse à nos courriers, obligation d'une recherche domiciliaire, obtention de renseignements "volontairement" erronés donnés par le jeune. Il faudra attendre cinq mois (mai 1996) - après l'envoi d'une note l'informant de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions - pour que le mineur, mis en présence du magistrat, accepte de rectifier le tir. Mais dans les faits, il affirme son manque de volonté de participer au processus. Pour preuve, il va jouer la carte de la différence des temps, excuse culturelle et personnelle aussi, tout cela avec un sourire, certes désarmant, mais qui en dit long sur l'opinion qu'il a de la mesure et de son application. Il semble même que pour lui, tout cela ne soit qu'un jeu. Cette année-là, A. a à peine 16 ans. Face à son attitude, force nous est d'admettre notre impossibilité à mener à bien ce mandat, de là notre rapport de carence cité plus haut.

C'est en mars 1997 que nous renouons le fil (du temps) avec le mineur. Ce dernier, amené chez le magistrat, se voit "offrir" une ultime chance avec des échéances à la clé telle une première audience le 28 avril. Dès l'abord, A. nous apparaît plus conscient de l'importance de la situation (même s'il y est poussé). Il exprime le souhait de collaborer, ce qu'il va nous démontrer concrètement en respectant bien mieux les données. Cela nous permet de le mettre en présence d'un lieu et d'une tâche dès la période des vacances de Pâques. On peut dire que cette fois, nous regagnons du temps ! En effet, plus actif, plus participatif au niveau de l'entretien, les choix, les sens à donner à la mesure seront (rapidement) définis. Cette première étape franchie, nous convenons avec lui de scinder la réalisation de la mesure en deux temps mais aussi en deux lieux et pour deux tâches différentes. D'une part, en raison de notre désir de respecter ses motivations mais aussi son rythme et ses capacités d'implication et d'endurance et d'autre part, afin d'éviter un rejet du référent face à la lenteur, l'extrême nonchalance dont le mineur fait montre bien qu'il soit de bonne volonté.

Nous avons voulu tabler sur une expérience positive et repousser l'échec. Il nous a paru important de ne pas brûler les étapes, de prendre le temps de bien faire les choses, de permettre aussi à A. d'assimiler les données, le processus, le concept. Fixer des limites précises et concrètes dans le temps nous ferait perdre le fil avec le jeune alors qu'il n'est pas prêt à fonctionner selon nos critères. Face aux retards, aux manquements ou autres "facéties", ne pas lui opposer une attitude de jugement nous a permis non seulement de maintenir mais aussi d'approfondir la relation que nous avons établie avec lui. De plus, tout ramener en un lieu, un type de tâche ne nous a pas paru indiqué tant en ce qui le concerne que vis-à-vis du référent, la personnalité du mineur risquant de provoquer lassitude, découragement et rejet.

En fin de compte, nous pouvons dire que nous avons atteint notre objectif à savoir la réalisation de la mesure dans des conditions positives, même si entre les deux périodes il a fallu à A. du temps pour agir, exécuter, réagir, réfléchir, proposer,... Cette attitude, nous avons décidé et accepté de l'inclure dans notre stratégie. En allant ainsi à sa rencontre dans son cadre et ses limites, nous avons pu l'amener à

nous rejoindre dans cet espace médian où nous pourrions enfin parvenir avec lui à un projet réalisable en accord avec toutes les attentes, les siennes et les nôtres, ainsi que celles de toutes les personnes impliquées.

Au terme de l'accompagnement de A., nous ne sommes pas parvenus à modifier considérablement sa façon de voir les choses mais avons malgré tout réussi à ce qu'il admette que certaines situations, a fortiori quand elles sont de type judiciaire, nécessitent que l'on remette quelque peu en question ses habitudes de vie. Le mérite en revient également au magistrat qui a accepté de mettre un moment de côté ses exigences.

Dans le même ordre d'idées, on retrouve une conception analogue dans les familles maghrébines ou turques. Le moment présent a énormément d'importance alors qu'une rencontre fixée dans l'avenir reste aléatoire et abstraite. Il est donc parfois difficile de faire comprendre la nécessité de se conformer à un horaire précis. Un autre facteur qui entre en jeu est celui du niveau socio-économique.

Comment insister sur le respect du temporel alors que beaucoup de familles que nous rencontrons sont, par le chômage ou l'invalidité, coupées d'une certaine réalité dont les composantes sont ponctualité, projets d'avenir, rentabilité ? Quant on n'a pas ou plus l'habitude de fonctionner dans un tel cadre aussi ordonné, comment dès lors transmettre de telles habitudes de vie à ses enfants ? Or, le judiciaire auquel nous ressortissons est par nécessité rigoriste et oblige au respect de délais légaux. Encore une histoire de temps !

En guise de conclusion, ces quelques observations nous rappellent qu'il faut constamment rester attentifs - mais aussi tolérants - aux multiples facettes dans la relation que tout individu a avec le temps.